



## COMMUNE DE METHOD

Contrôle des habitants

Rue de la Forge 22

1438 Method

# CONFIDENTIALITE

## Formulaire de demande de confidentialité des données enregistrées au contrôle des habitants

Conformément aux articles 15 et 28 de la loi vaudoise du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles, la confidentialité sera prise en considération si le requérant fait valoir un intérêt digne de protection, raison pour laquelle nous vous demandons de compléter impérativement la rubrique « motifs » ci-dessous :

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	
Nom et prénom(s) :	
Date de naissance	
Lieu de naissance	

En vertu de l'article 24 de la Loi sur le contrôle des habitants du 9 mai 1983, celui qui fait une déclaration incomplète ou inexacte ou contrevient de toute autre manière aux prescriptions de ladite Loi, est passible d'une amende de vingt à deux mille francs.

(au besoin, joindre une lettre justificative ou compléter au verso)

Je souhaite que cette demande soit également prise en compte pour les membres suivants de ma famille (**conjoint ou enfants exclusivement**) :

<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	
Nom	
Prénom(s)	
Date de naissance	
<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	
Nom	
Prénom(s)	
Date de naissance	
<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	
Nom	
Prénom(s)	
Date de naissance	
<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	
Nom	
Prénom(s)	
Date de naissance	

Je prends note que la confidentialité n'est pas une protection contre l'afflux de publicités dans la mesure où mon adresse peut être connue par certains établissements (maisons de vente par correspondance, établissements bancaires, etc.)



**COMMUNE DE MATHOD**

Contrôle des habitants  
Rue de la Forge 22  
1438 Method

Mon attention est aussi attirée sur le fait qu'une communication pourra toutefois intervenir si elle est expressément prévue par une disposition légale ou si la communication est indispensable à l'accomplissement des tâches publiques du destinataire des données.

Enfin, je prends note que le service du contrôle des habitants (CH) pourrait décider de lever cette confidentialité lorsqu'il est établi que mes intérêts et ceux d'un tiers, notamment d'un créancier, ne sont pas inconciliables. Dans un tel cas, une décision formelle du contrôle des habitants serait rendue ; dite décision pourrait faire l'objet d'un recours auprès de la Municipalité.

Date : .....

Signature : .....

**Indications complémentaires à la demande de confidentialité :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....